

CLE du 18 octobre 2023 – LANDRECIES 14H30 : Compte rendu

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Paul RAOULT	Président SIDEN-SIAN et Président de la CLE
M. Alain DELTOUR	Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) et Vice-Président de la CLE
M. Michel HENNEQUART	Maire de Mazinghien et Vice-Président de la CLE
M. Michel DUVEAUX	Maire d' Obrechies - Vice-Président de la CLE
Mme Aurélie WELONEK	Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Vice-Présidente de la CLE
Mme Sandra DELANNOY	Conseillère Régionale
M. Dominique DELCROIX	Maire adjoint de Maubeuge
M. Guislain FRANCOIS	Maire de Bas-Lieux
M. André BERTEAUX	Maire de Hestrud
M. Benjamin WALLERAND	Maire adjoint d' Anor

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Bertrand BODDAERT	Conseiller Agricole – Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
M. Benjamin PLICHON	Elu - Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
M. Charles SARAIVA	Chargé de mission - UNICEM
M. Gérard PINELLE	Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord – Vice-Président de la CLE
M. Jean Bernard SZCZEPANSKI	Membre de l'Association Nord Nature Environnement
Mme Eliane BERIOU	Président UFC Que Choisir
M. Franck NOIREAUX	Président de l' Association pour la préservation et la valorisation du grand marais de Maroilles

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M. Damien ALCUTA	Chef d'Unité à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord – Avesnes-sur-Helpe
Mme Isabelle MATYKOVSKI	Directrice adjointe - Agence de l'Eau Artois Picardie
M. Jean Philippe KARPINSKI	Chef de service Mer du Nord - Agence de l'Eau Artois Picardie
Mme Sophie UNANOA	Cheffe de service Planification-Programme - Agence de l'Eau Artois Picardie
Mme Géraldine AUBERT	<i>Experte</i> Planification et Urbanisme - Agence de l'eau Artois Picardie
M. Cyrille EUVERTE	Chef de projet PERISCOP - Agence de l'eau Artois Picardie
M. Philippe SCULIER	Responsable Antenne Berlaimont - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)

Autres structures ou représentants non désignés dans la CLE :

Nom	Fonction et organisme
M. Yvon BRUNELLE	Directeur du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
M. Pierre CHARLET	Technicien Environnement – Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois

M. Guillaume DENIS	Animateur Rivière / Brigade bleue - Communauté de Communes du Pays de Mormal
Mme Magali DESPRET	Responsable Assainissement – Communauté de Communes de la Thiérache du Centre
M. Guillaume DHUIEGE	Chef de Pôle Patrimoine naturel & eau – Parc naturel Régional de l'Avesnois
Mme Danièle DRUESNES	Vice-présidente à l'Environnement – Communauté de Communes du pays de Mormal
M. Matthieu FLAMME	Chef de Service « Ressources Environnementales », Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M. Ludovic FONCK	Directeur Général des Services - Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M. Luc GIRARDOT	Coordinateur du SAGE SAMBRE – Parc naturel régional de l'Avesnois
Mme Ludivine PICKAERT	Responsable Ressource et Qualité - NOREADE
M. Gaël KOUALI	Animateur PAPI Sambre – Parc Naturel Régional de l'Avesnois
M. Alain MATHURIN-DOLLO	Responsable technique – Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
M. Bastien RAS	Responsable SPANC – Communauté de Communes de la Thiérache du Centre
Mme Valériane DELREE	Directrice des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M. Anthony BLAVET	Président de l' Association des Sauvaginiers de la Sambre et deux Helves
M. Dominique QUINZIN	Président délégué du COFIL BIO – Parc naturel régional de l'Avesnois

S'étaient excusés :

Nom	Fonction
Mme Marie Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale du Nord
Mme Marie François BERTRAND	Conseillère départementale de l'Aisne
M. Frédéric MEURA	Maire de Papleux
Mme Sandra BROGNET	Maire de Sars-Poteries
Mme Corinne LEFORT	Maire Adjointe de Fourmies
M. Jean Luc PERAT	Maire d' Anor
M. Bernard COLLIN	Représentant du Syndicat départemental de la propriété rurale du nord
M. Benoit GALLET	Responsable Sambre-Avesnois - Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France
Mme Alicia DUMONT	Chargée de mission – Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helves
Mme Florine DUCCELLIER	Animatrice « lutte contre l'érosion » - Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Serge SIMEON	Maire du Cateau-Cambrésis , Président CA2C , Conseiller Régional , délégué au SMPNRA

M. Raoult, Président de la CLE du SAGE Sambre, remercie les participants et introduit la réunion en en rappelant l'ordre du jour :

- 1) *Le SDAGE 2022-2027, ses enjeux et la feuille de route du SAGE*
- 2) *Intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme*
- 3) *Comités de masses d'eau et Contrats de masses d'eau*

A l'occasion de cette introduction Monsieur le Président de la CLE évoque quelques points d'actualité en rapport avec l'activité de la commission, notamment la pollution des captages par les pesticides qui provoquent des non conformités chimiques vis-à-vis de la distribution d'eau potable. Aussi, Monsieur le Président annonce un projet de décret SAGE en cours par le ministère dans le cadre du Plan EAU visant entre autres à simplifier le fonctionnement des CLE. Toutefois Monsieur le Président indique que pour une gestion concertée de l'eau, particulièrement en ce qui concerne ses usages et les défis qui attendent les acteurs de l'eau avec le réchauffement climatique et le développement des besoins industriels, un travail en Inter-CLE deviendra indispensable pour un meilleur partage des enjeux à l'échelle du bassin Artois Picardie.

Il insiste enfin sur l'importance du Comité de Bassin dans son rôle de lien entre le SDAGE et les SAGE avant de laisser la parole à **Madame Isabelle MATYKOVSKI, Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.**

Madame MATYKOVSKI, rappelle que la précédente tournée des SAGE avait eu lieu en 2021 dans le contexte perturbé par la crise sanitaire. Promesse de revenir auprès des CLE avait été faite et la mise en œuvre de ce SDAGE 2022-2027 en est l'occasion avec également la préparation du 12^{ème} programme d'intervention ainsi que l'élaboration du dispositif des contrats de masses d'eau qui font donc l'objet de la présente réunion.

1/ Le SDAGE 2022-2027, ses enjeux et la feuille de route du SAGE

Présentation diaporama – Mme Isabelle MATYKOVSKI, Directrice Générale Adjointe de la l'Agence de l'Eau Artois Picardie (Dias 2 à 8)

Mme MATYKOVSKI rappelle les cinq enjeux du SDAGE Artois -Picardie :

- La biodiversité aquatique
- L'eau potable
- Les inondations
- Le milieu marin
- Les politiques publiques.

La stratégie d'élaboration du SDAGE est donc basée sur prise en compte de l'ensemble de ces enjeux ce qui permet de définir et planifier la gestion de l'eau du bassin en prenant en compte les milieux naturels, l'impact sur la santé humaine, et le changement climatique.

Le Plan EAU gouvernemental annoncé par le Président de la République en avril dernier permet d'augmenter significativement les marges financières des Agences de l'eau. Pour Artois-Picardie, une prochaine décision du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration permettra une autorisation de dépense de plus de 81 millions sur les 475 millions alloués au niveau national aux six agences de l'eau pour 2024.

Cette augmentation de dépense permet un doublement de la capacité d'intervention, avec actuellement environ 100 millions d'euros d'aides annuelles versées.

M. le Président précise qu'il sera nécessaire de dépenser cet argent en prenant en compte la forte augmentation des coûts d'études et de travaux suite à l'inflation.

Madame la Directrice Générale Adjointe de l'AEAP indique que ce niveau d'intervention est aujourd'hui possible grâce à une bonne gestion financière des agences de l'eau permis également par la succession des différents programmes mis en œuvre et dotant le bassin Artois Picardie d'une certaine capacité à engager les dépenses.

Mme MATYKOVSKI poursuit donc en rappelant que le SDAGE fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2027 malgré un état des masses d'eau fortement dégradé sur le bassin. Pour l'atteinte de ces objectifs, le SDAGE 2022-2027 a fait évoluer ces dispositions afin d'en renforcer leur efficacité :

- Mieux définir l'espace de bon fonctionnement
- Encore plus protéger les zones humides
- Développer une gestion quantitative de l'eau
- Encore plus renforcer le rôle des CLE

Cela se traduit pour le SAGE de la Sambre par des enjeux spécifiques à prendre en compte :

- La qualité des eaux superficielles avec l'amélioration globale des masses d'eau du territoire et l'atteinte du bon état écologique pour les deux Helves et la Solre
- La préservation de la ressource en souterraine à l'échelle des aires d'alimentation des captages mais également la recherche d'un équilibre quantitatif
- La réduction des pollutions diffuses et des micro polluants
- La prise en compte des carrières dont les prélèvements sur le territoire influent sur les volumes disponibles
- La prévention des inondations et la lutte contre l'érosion des sols
- L'hydromorphologie des cours d'eau

- La préservation des zones humides
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

La parole est laissée à **Luc GIRARDOT, Coordinateur du SAGE de la Sambre** pour la présentation de la feuille de route du SAGE et son état d'avancement une année s'étant écoulée depuis sa validation.

Présentation diaporama – M. Luc GIRARDOT, Coordinateur du SAGE de la Sambre (Dias 9 et 10)

En 2022, l'agence de l'eau avait transmis à chaque CLE de SAGE les objectifs de mise en compatibilité des documents afin d'être en phase avec le nouveau SDAGE. Chaque CLE de SAGE du bassin devait alors examiner 17 points sur lesquels des travaux de mise en compatibilité devaient être réalisés et ainsi tracer une feuille de route visant l'établissement de documents concordant pour 2025.

Le SAGE de la Sambre a été modifié par arrêté préfectoral du 18 août 2022 pour se rendre compatible avec le SDAGE 2016-2021. Toutefois ce retard apparent n'en est pas vraiment un puisque les travaux de mise en compatibilité avaient permis d'être à jour en ce qui concerne les dispositions relatives à l'inventaire des zones humides et les zones à enjeu environnementales pour l'assainissement non collectif.

Luc GIRARDOT aborde donc les dispositions sur lesquelles un travail a été mis en œuvre en 2023 pour le suivi de cette feuille de route :

- Les Espèces Exotiques Envahissantes : avec plus de 40 espèces végétales et plus de 15 espèces animales, il s'agit d'un enjeu majeur sur le Bassin Versant de la Sambre, les milieux aquatiques en étant les victimes mais aussi le principal vecteur de dissémination. Un travail de mise à jour et de déclinaison de la charte régionale de lutte contre les EEE a été mené cette année 2023. La dynamique d'animation d'un réseau d'acteurs doit être poursuivie ;
- La cartographie de l'érosion à l'échelle du SAGE fait partie intégrante du travail réalisé. Le territoire bénéficie d'une mission érosion portée par le Parc qui accompagne les EPCI du territoire dans la réalisation d'études locales d'aménagement d'hydraulique douce, en transversalité avec les études liées au PAPI de la Sambre.
- Enfin, un travail sur les volumes prélevables, avec la rédaction d'un cahier des charges pour une étude de détermination des volumes prélevables sur une méthodologie HMUC (Hydrologie, milieu Usages, Climat) est réalisé en parallèle de l'étude de l'Agence de l'eau d'estimation des volumes prélevables à l'échelle des SAGE.

Un travail important est encore à poursuivre pour mettre en œuvre d'autres dispositions importantes du SDAGE et pour lesquelles un enjeu existe au niveau de la Sambre :

- La définition des secteurs où doivent être déterminés l'Espace de Bon Fonctionnement des Cours d'eau
- La préservation des Aires d'Alimentation de Captage dans les règles du SAGE

- La mise en place d'un plan « pesticides »
- Une collaboration transfrontalière
- La clarification des enjeux sur les drainages et la prise en compte du PDPG
- La production d'un rapport annuel d'activité et la sensibilisation locale à la préservation des milieux aquatiques.

2) Intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme

La parole est laissée à **Madame Géraldine AUBERT, Experte Planification et Urbanisme à l'Agence de l'Eau Artois Picardie.**

Présentation diaporama – Mme Géraldine AUBERT, Experte Planification et Urbanisme à l'Agence de l'Eau Artois Picardie (Dias 11 à 14)

Mme AUBERT présente aux participants les guides de prise en compte du SDAGE dans l'élaboration des SCoT et des PLU(i) développés par l'Agence de l'Eau.

Ces outils, initiés en 2018, ont fait l'objet de mises à jour suite l'approbation du SDAGE 2022-2027. Ils présentent, par un principe de boîtes à outils à destination des porteurs de projet, les recommandations pour préserver les aires d'alimentation de captages, les zones d'expansion de crues, les zones humides, etc., ...

Ces documents sont disponibles librement en ligne sur le site de l'agence de l'eau : <https://www.eau-artois-picardie.fr/prise-en-compte-de-leau-dans-les-documents-urbanisme-publication-de-deux-guides>

Luc GIRARDOT, complète ensuite cette présentation par une description du dispositif d'accompagnement mis en œuvre à l'échelle du Parc naturel régional de l'Avesnois et donc du SAGE de la Sambre pour l'établissement des documents d'urbanisme par les porteurs de projets locaux. Un guide de prise en compte du SAGE de la Sambre est d'ailleurs disponible également sur le site du SAGE de la Sambre, cependant des mises à jour sont attendues sur ce document édité en 2015.

<http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/les-outils-du-sage/sage-et-documents-urbanisme/>

La majeure partie du territoire du SAGE de la Sambre est couverte par un document d'urbanisme approuvé, ou en voie de l'être sinon en projet.

1^{er} Temps d'échange.

Monsieur le Président fait le constat de pouvoir affirmer que le territoire est en avance dans l'élaboration des PLUi et souligne l'importance du travail du Parc naturel régional pour en arriver là. Le travail sur les zones humides du SAGE a été permis entre autres grâce à la Charte du Parc. Ce travail est important car il est pris en compte dans les SCoT auquel les PLUi doivent se conférer.

Monsieur Hennequart, Maire de Mazinghien évoque l'important travail de prise en compte de la ruralité auquel il a pu participer dans le cadre d'un travail entre le

Ministère et les maires ruraux. Il précise qu'il a été entendu lors de sa défense du territoire notamment sur les difficultés liées à la gestion de l'eau.

Monsieur le Président rappelle néanmoins que le financement des mesures du plan EAU passera nécessairement par l'augmentation des redevances des Agences de l'Eau auprès des usagers, agricoles, industriels et domestiques, ces derniers étant les principaux contributeurs.

Madame MATYKOVSKI indique qu'il existe un besoin de pédagogie dans ce domaine, qu'un prix trop bas de l'eau n'est pas un bon signal et qu'il devient nécessaire de donner une vraie valeur à l'eau.

Monsieur le Président répond qu'il faudra trouver un équilibre entre les capacités d'investissement des maitres d'ouvrage et le niveau d'acceptabilité du prix de l'eau par l'utilisateur.

3) Comités de masses d'eau Contrat de masses d'eau

Pour cette dernière partie de la réunion, la parole est laissée à **Cyrille EUVERTE, Chargé de mission PERISCOP à l'Agence de l'eau Seine Normandie.**

Présentation diaporama – Cyrille EUVERTE, Chargé de mission PERISCOP à l'Agence de l'eau Seine Normandie (Dias 16 à 24).

Monsieur EUVERTE présente l'état écologique des masses d'eau du territoire ainsi que les objectifs à l'horizon 2027. Pour la SAMBRE, des efforts importants doivent être menés particulièrement pour retrouver le bon état des deux Helpes et de la Solre, conserver le bon état de la Thure et de la Hante et voir une amélioration de la rivière Sambre, la Rivièrette et la Tarzy. Les autres masses d'eau ne devront pas se dégrader en qualité. Les masses d'eau souterraines doivent conserver leur bon état quantitatif (Calcaires de l'avesnois, Craie du Valenciennois et Craie du Cambrésis) et retrouver également un bon état chimique, néanmoins un report de délai sera nécessaire au vu du temps de réaction des nappes.

Pour ce faire, **Cyrille EUVERTE** présente la démarche **PERISCOP** (Planification et Evaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées), démarche mise en œuvre à l'échelle de chaque SAGE du Bassin Artois Picardie et aboutissant à un travail par masse d'eau.

Le principe de la démarche est basé sur une coordination entre acteurs avec l'animation d'un « brainstorming » collectif autour d'une masse d'eau ou d'un ensemble de masse d'eau liées.

Pour le SAGE de la Sambre, la démarche a été mise en œuvre pour les deux Helpes, avec la réunion d'un comité de masse d'eau le 13/06 dernier. La composition de comité de masse d'eau est définie en collaboration avec l'animateur du SAGE qui cible des acteurs locaux pouvant, par leur connaissance du terrain, compléter la fiche de masse d'eau issue du travail du comité.

Luc GIRARDOT précise qu'il s'agit d'une démarche originale qui permet de sortir d'une vision purement « programmiste » et qu'il est absolument important pour acteurs conviés au comité de masse d'eau de se mobiliser sur cet outil.

Monsieur EUVERTE explique que les participants au comité de masse d'eau sont amenés à amender une cartographie du territoire à l'aide de différentes cartes à jouer décrivant, le milieu, ses caractéristiques et les pressions connues. Viennent ensuite les cartes « travaux » qui doivent répondre logiquement aux pressions et au milieu. A titre d'exemple, les résultats obtenus pour les deux Helpes et les masses d'eau souterraines présentes sur ces bassins sont présentés.

La finalité de cet outil sera l'élaboration d'un prochain dispositif actuellement en réflexion dans le cadre du futur 12^{ème} programme : **les contrats de masses d'eau**.

Ces contrats de masse d'eau permettront de :

- Contractualiser les actions répondant aux objectifs de bon état avec l'ensemble des Maitres d'ouvrages et financeurs concernés,
- Fixer un calendrier cohérent,

Le SAGE en sera le coordinateur, même si son rôle exact est encore à définir, notamment quel niveau de coordination ? Des réflexions restent à mener quant aux moyens à déployer, aux objectifs à poursuivre, à l'articulation à trouver entre les acteurs.

2nd temps d'échange :

Monsieur DANLOUX, Nord Nature Environnement, signale que dans cette présentation une quatrième masse d'eau connue n'apparaît pas (la Bordure du Hainaut).

Monsieur EUVERTE explique que cette masse d'eau a fait l'objet d'un redécoupage par le BRGM en 2019, et qu'au vu de sa nature géologique, elle a été intégrée dans les masses d'eau crayeuses qu'elle jouxtait : la craie du Valenciennois au nord, du Cambrésis à l'ouest, et de Thiérache-Laonnois-Porcien au Sud (cette dernière étant rattachée au bassin Seine Normandie).

Monsieur Michel DUVEAUX, Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, précise que les contrats de masse d'eau vont nécessiter de mobiliser les services. La question des moyens pour permettre réalisation des objectifs de ce type de contrat devra être abordée.

Monsieur RAOULT cite l'exemple du travail actuel de mise en place d'un CARE (Contrat d'action pour la Ressource en eau) sur le captage de Vieux Rengt. Même si des objectifs de résultats sont attendus, on se confronte à des réalités économiques de terrain, qui sont dans le cas de ce captage, principalement des contraintes agricoles. Comment faire face à des pressions économiques transfrontalières notamment pour la production de pommes de terre ?

Mme MATYKOVSKI confirme que l'Agence est effectivement passée d'une logique de moyens et des objectifs de résultats. Face aux enjeux du SDAGE, il est

nécessaire de traiter les facteurs de dégradation en priorité et d'être plus exigeant en matière de résultats attendus. Cette politique n'empêche pas de prendre en compte les enjeux du territoire et le déploiement de moyens adaptés, comme les Paiements pour Services Environnementaux et les Mesures Agri-Environnementale et Climatique (MAEc) tels que le fait le Parc naturel régional autour des captages et sur les zones humides.

Monsieur Yvon BRUNELLE, Directeur du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, confirme que la préservation des prairies demeure un objectif fondamental pour le Parc. La mise en œuvre de cette préservation passe depuis plusieurs années par le développement de l'agriculture biologique qui fait face aujourd'hui à une conjoncture difficile. Cela conforte le besoin de soutien économique fort de l'agriculture herbagère. Des pistes de valorisation économique de l'herbe pourraient être trouvées dans leurs rôles de pièges à carbone et de protection de la ressource en eau. Aujourd'hui on constate un manque de soutien aux exploitants qui ont conservé leurs prairies, leur bocage et leur système d'exploitation herbager alors que l'on subventionne la remise en herbe et la plantation de haie là où elles ont disparu.

Monsieur RAOULT précise que les distributeurs d'eau ont tout intérêt à aider l'agriculture biologique ou tout autre pratique qui respecte la qualité de la ressource en eau. NATURA 2000 s'est révélé être un outil de soutien intéressant aux pratiques compatibles avec la préservation des sites naturels, des dispositifs équivalents pourraient être réfléchis à l'échelle des aires d'alimentation de captage.

Madame MATYKOVSKI termine en insistant sur les enjeux liés à la préservation des captages. Il est nécessaire de mettre en œuvre un maximum de moyens pour reconquérir et préserver la qualité de l'eau au risque de voir s'appliquer des mesures réglementaires qui viendront annihiler toutes possibilités d'accompagnement financier. Il demeure indispensable de poursuivre l'encouragement des démarches volontaires.

M. Raoult remercie les participants à cette réunion de CLE dédiée spécialement à la tournée des SAGE de l'Agence de l'eau, clôt ainsi la séance à 16 H 30 et invite les participants à partager le verre de l'amitié.